

**DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER  
UN USAGE CONDITIONNEL**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment situé au 3471, rue Peel, l'usage « bureau », et ce, conformément à l'article 151 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1187400001];
- pour le sous-sol et pour le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1462, rue Panet, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément au paragraphe 3° de l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177400002];
- pour le troisième étage du bâtiment situé au 1221, boulevard René-Lévesque Ouest, les usages « restaurant, traiteur » et « débit de boissons alcooliques » et ce, conformément au paragraphe 3° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1187303001];
- pour les unités 402, 403 et 404 au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment portant le numéro 3410, rue Peel, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1176255013];
- pour le bâtiment situé au 1895-1899, rue d'Iberville, l'usage « gîte touristique », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1184869001];
- pour le bâtiment projeté au 50, rue Sainte-Catherine Est, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1184869002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 13 février 2018, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 27 janvier 2018

Le Secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat